

# GOUVERNER LA FRANCE

La notion d'Etat, qui apparaît au Moyen-Âge, s'affirme en France depuis la Révolution ; par divers instruments : l'Etat intervient dans la vie publique et dans l'économie pour moderniser et décentraliser depuis 1946. Avec la V<sup>e</sup> République, l'Etat change avec un rééquilibrage des pouvoirs au sein du gouvernement. Malgré cet exécutif fort, c'est la prédominance même du modèle étatique qui est menacée depuis la fin des années 1970 par la mondialisation et la construction européenne.

## 1 De la centralisation à la modernisation

### A La formation de l'Etat

#### - Une administration ancienne

Sous le nom **d'Etat**, on entend la personne morale formée par un peuple (ou une nation). Cette entité existe à l'intérieur et à l'extérieur d'un **territoire** auquel elle est associée. Sur le territoire, le gouvernement de l'Etat est **souverain** :

- Il administre par des **pouvoirs régaliens** le territoire : la contrainte, l'impôt, la monnaie.
- Il comprend des **institutions** : ministères, administrations, découpages territoriaux, etc.

Un **pouvoir régalien** est une exclusivité de décisions dans un domaine dans lequel l'Etat possède le monopole (par exemple, la défense).

L'Etat, sous sa forme administrative, existe en France depuis le **XIII<sup>e</sup> siècle**. Sous la monarchie, le roi était à la tête d'un gouvernement administratif, relayé à travers le territoire par des « **intendants** », notamment à partir du XVII<sup>e</sup> siècle.

#### - L'affirmation de la forme étatique

C'est avec la Révolution française que l'Etat évolue vers la forme que l'on connaît aujourd'hui :

- Le territoire est divisé en 83 **départements** en 1790, comprenant eux-mêmes des sous-divisions (districts, cantons, communes). Les départements sont dirigés par des **conseils généraux** à partir de 1800. Les pouvoirs locaux augmentent encore sous le Second Empire (principe de **déconcentration**).
- Le gouvernement est formé de différents **ministères**, tandis que la formation des lois est confiée à un **Conseil d'Etat** (sous Napoléon).

### B Un Etat modernisateur

#### - Le dirigisme économique (1946 - 1958)

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'heure est à la reconstruction. Pour cela l'Etat pratique le **dirigisme économique** :

- Le **Commissariat général au plan** est créé en 1946 : il propose des plans économiques (quatre ans) de modernisation et d'équipement (plan Monnet, 1947), ainsi que redirection de l'industrie vers les biens de consommation (1954 - 1957)

- **Le secteur public** est puissant : **nationalisation** d'entreprises des secteurs stratégiques (énergie, transport, banque). Des **instituts** de recherche publics sont fondés : Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et Institut national de la recherche agronomique (INRA, 1946)
- L'Etat se fait **créditeur** pour stimuler l'économie : création du **Fond de modernisation de l'économie** pour répartir l'aide du plan Marshall. L'Etat régule ainsi le marché sur des principes **keynésiens**.

## - La modernisation sous la V<sup>o</sup> République

La planification disparaît avec la V<sup>o</sup> République, mais les nouveaux **secteurs de pointe** (pétrochimie, aéronautique, automobile) sont soutenus par des commandes nationales (Concorde en 1969) alors que les secteurs traditionnels (mines, textile, naval) passent au second plan.

**L'agriculture** reste une priorité : de nouvelles méthodes de culture, ainsi que la mécanisation, sont introduites par des **lois d'orientation** de 1960 à 1962.

## C L'Etat et la nation

### - L'émergence de la notion (avant 1946)

C'est de la notion d'Etat qu'est née le concept de **nation** : dans le territoire de l'Etat se trouve une population liée par des traditions communes et un désir de **vivre ensemble**. Avec la cohésion sociale et le sentiment national apportés par l'Etat émerge la nation.

Cette notion devient ensuite juridique :

- Elle est le siège de la souveraineté de l'Etat dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, tout en étant son fondement légitime (dans une démocratie, la nation est souveraine).
- Le sentiment d'un **Etat-nation** est encouragé depuis le XIX<sup>e</sup> siècle par le service militaire (1798), le suffrage universel (1848, et pour les femmes en 1944), et la laïcisation (1881 et 1882).

### - L'Etat-providence

C'est après 1946 que l'Etat, dans ses fonctions, sert le bien de la nation en intervenant dans les domaines économique et social ; ce qu'on appelle **l'Etat-providence** :

- A partir de la IV<sup>e</sup> République commencent des réformes sociales : politiques redistributives, **protection sociale** (Sécurité sociale en 1945, salaire minimum en 1947, troisième semaine de congés payés en 1956).
- Le soin de la nation passe par sa perpétuation : l'Etat encourage la **natalité** par des **allocations familiales** (octobre 1946). En conséquence la population croît de 13 millions dans les 15 ans suivants.
- Dans la **culture**, l'Etat veut démocratiser l'art : création de maisons de la culture à partir de 1964, classement des monuments et œuvres par la **loi Malraux** de 1962, augmentation du soutien économique au théâtre et au cinéma.

### - La décentralisation

Ecoutant le signal d'alarme tiré par Jean-François Gravier à propos des « **déserts français** », l'Etat français s'attaque à la **décentralisation** dès 1955.

**La décentralisation** est la répartition des pouvoirs et avantages économiques de l'Etat vers les communautés territoriales (régions, départements, communes).

Différentes réformes aident à la répartition du pouvoir politique et des opportunités économiques :

- Les **régions** sont créées en 1955, avec un statut au départ obscur. La **DATAR** (Direction à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) assume en 1963 le rééquilibrage du territoire.
- Des **bassins industriels** sont créés loin de la capitale : Dunkerque, Marseille, etc. tandis que le **tourisme** est favorisé dans le Languedoc et dans les Alpes par des infrastructures publiques (parcs naturels nationaux et régionaux, routes et autoroutes).
- Des « **métropoles d'équilibre** » voient le jour : Lille-Roubaix-Tourcoing, Metz-Nancy, Lyon, Marseille. Ces ensembles urbains profitent de l'**implantation** de nouveaux secteurs (laboratoires, universités). La population parisienne est mieux répartie grâce à la création de **villes-nouvelles** en banlieue (Evry, Melun-Sénart, Cergy-Pontoise, etc.).

## 2 Le pouvoir pendant la V<sup>o</sup> République

### A Un régime présidentiel

#### - Un modèle plébiscité

C'est par le référendum que le Général de Gaulle opérait. Pour entériner ce mode de fonctionnement, il propose en 1962 l'élection du Président de la République au **suffrage universel** : cette proposition est acceptée à 62%.

Par cette réforme, le Président gagne de l'importance et de la légitimité dans le gouvernement, au-dessus de celle du Parlement (l'élection présidentielle attire plus de votants que les législatives).

#### - Les premières contestations

Le pouvoir fort pratiqué par De Gaulle est vite accusé de « **dérive monarchique** » et les gaullistes perdent à partir de 1965 la majorité :

- La crise arrive à son apogée en **mai 1968**. La contestation est alors aussi sociale (contre le modèle de consommation, les valeurs traditionnelles) que politique et économique (de nombreuses grèves accompagnent les manifestation étudiantes). Cependant les **gaullistes** gardent le pouvoir après la dissolution de l'Assemblée (soutenus par la partie de la population effrayée par mai 1968).
- C'est finalement en 1969 que De Gaulle est désavoué, à propos d'une **réforme de régionalisation du Sénat** rejetée par le peuple à 53%. Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing, ses successeurs, garderont pourtant le modèle présidentiel, tout en limitant la **bipolarisation** du Parlement en gouvernant au **centre**.

### B La France des cohabitations

#### - Le changement dans la situation politique

La **bipolarisation** du pays finit pourtant par reprendre le dessus et le 10 mai 1981 la gauche accède au pouvoir avec François Mitterrand. Celui-ci est forcé de nommer un gouvernement de droite (Jacques Chirac est premier ministre) en 1986 à la suite des élections législatives. C'est la première

**cohabitation** (qui se reproduit de 1993 à 1995 puis de 1997 à 2002).

En pratique lors de la cohabitation, le Premier ministre a le dernier mot sur la politique intérieure tandis que le Président garde la primauté à l'extérieur.

### - Des réformes stabilisatrices

Afin d'éviter ce genre de situation, les gouvernements suivants prennent certaines mesures :

- Le mandat présidentiel est porté à cinq ans (**quinquennat**) pour correspondre à celui des députés. Le pouvoir du Président est en conséquence renforcé mais limité dans le temps.
- Avec une **révision constitutionnelle** en 2008, Nicolas Sarkozy autorise le Président à s'exprimer à l'instar du Premier ministre directement face au Parlement. La même réforme réduit cependant le nombre de mandats consécutifs à **deux**.

## 3 Un pouvoir faiblissant (1980 à aujourd'hui)

### A L'Etat face à l'Europe et au monde

#### - La mondialisation bouleverse les équilibres

L'équilibre économique du monde est changé par la **mondialisation** : le Japon, la Chine et les autres **nouveaux pays industrialisés** (NPI) concurrencent fortement les anciennes puissances, dont la France, par leurs bas coûts de production. En conséquence les **délocalisations** se multiplient parmi les entreprises françaises (500 000 emplois perdus dans l'industrie depuis 2002).

Pour faire face à cette perte, les dépenses publiques augmentent :

- Face à la hausse du **chômage** et au **vieillissement** de la population, les budgets sociaux explosent. La **rigueur** est adoptée.
- Sous Jacques Chirac, plusieurs entreprises nationales sont **privatisées**, un changement poursuivi par les gouvernements suivants (privatisation partielle ou totale d'Air France, de la SCNF, de la Poste). L'Etat se retire de l'économie.

#### - L'Etat dans la construction européenne

La France est depuis 1957 un acteur primordial de la **construction européenne**. Celle-ci a une double influence sur l'Etat français :

- D'un côté, l'Europe est un « **multiplicateur de puissance** » pour la France, qui lui donne une renommée, un marché contrôlé et une monnaie forte.
- De l'autre, **les critères de convergence** de Maastricht (1993) obligent à une hausse de l'endettement public, tandis que l'euro rend les produits français **moins compétitifs** à l'international. De plus, l'euro est aujourd'hui au milieu d'une grave **crise de la dette**.

**Les critères de convergence** sont des seuils d'indicateurs économiques que les membres doivent respecter : déficit budgétaire inférieur à 3% du PIB, dette publique inférieure à 60% du PIB, etc.

### B Un recul relatif

#### - Une nouvelle répartition des pouvoirs

Pourtant, l'Etat ne perd pas de pouvoir ; au contraire, celui-ci est mieux réparti et **décentralisé** :

- Avec les **lois Deferre** (1982 et 1983), les collectivités locales gagnent en responsabilité : le préfet se fait médiateur entre l'Etat et la région. Les centres de décisions sont adaptés à chaque niveau.
- Depuis 1992, avec les **EPCI** (Etablissement public de coopération intercommunale ou « communauté de communes »), nouveau découpage, sont rendus possibles des référendums locaux, tandis que les collectivités deviennent financièrement indépendantes.
- Les projets ne sont plus imposés mais accompagnés par l'Etat : les « **pôles de compétitivité** » (centres économiques régionaux) sont à l'initiative des régions.

## - Un Etat toujours présent

Très interventionniste lors des mandats de François Mitterrand (ISF, semaine de 39h, retraite à 60 ans, augmentation du SMIC, création du RMI) lorsque la situation économique était bonne, l'Etat est toujours présent en temps de crise.

Avec un **plan de sauvetage des banques** en 2007, suivi d'un **plan de relance** basé sur les PME et le grand emprunt, l'Etat français arrive à pallier la crise. L'Etat ne peut cependant plus passer outre les avis des agences de notations (Moody's, Fitch, etc.). L'Etat est aujourd'hui un **acteur mondial**.

Les prélèvements obligatoires (impôts et autres) représentent 45% du PIB aujourd'hui (25% en 1945) et le nombre de fonctionnaires a augmenté. Si l'Etat intervient moins, il reste le **législateur** et **l'administrateur**, tout en gardant la primauté sur des domaines définis (militaire, éducation, santé).